ANNEXE 2. Les six composantes des dépenses subventionnables

La liste ci-dessous des éléments constitutifs du budget prévisionnel permet de répartir les coûts.

Foncier :			
Achat de terrain, Achat d'immeuble, Frais de notaire rattachés aux biens relevant de l'opération d'investissement			
Gros œuvre :			
Construction, Extension, Fondations spéciales, Terrassement, Voierie et réseaux divers (VRD) : branchements eaux, électricité, gaz, téléphone	Ravalement, Etanchéité, aire de stationnement, dallages, Démolition,	Couverture, Charpente, Menuiseries extérieures, Volets,	Energie : photovoltaïque, domotique, récupérateur d'eau,
Aménagement intérieur :			
Menuiseries intérieures, Cloisons, Doublages, Revêtements de sol, Carrelages/faïences, Peintures,	Electricité (courants forts et courants faibles), Plomberie, Chauffage, Ventilation, Climatisation,	Serrurerie, Téléphonie, Sécurité incendie, Signalisation,	Ascenseurs, Baie informatique,
Equipement simple et particulier :			
Mobiliers : cuisine, bureau, dortoir, locaux annexes (type stockage, entretien),	Petits matériels : vaisselle, informatisation,	Puériculture : poussettes, tables à langer,	Pédagogie : livres, jouets, jeux d'intérieurs et d'extérieurs
Honoraires et Frais administratifs :			
Maîtrise d'œuvre (architecte ou cabinet d'experts), Aide à maîtrise d'ouvrage, Géomètre, Mission Csp (sécurité), Bureau de contrôle, Etudes, Etudes de sol, Frais bancaires, Toutes Assurances.			
Autres :			
Aménagements extérieurs jardins, clôtures, sols extérieurs		Marketing : Communication, Presse, Publication.	

Les composantes ci-dessus ont été établies sur la base de la lettre-circulaire n°2007-133 du 9 octobre 2007 relative au nouveau mode de comptabilisation des immeubles, agencements et aménagements.

Cette partie est à renseigner dans la base plan crèche en fonction des devis qui serviront pour calculer le montant de la subvention Plans crèches attribué au financement du projet.